

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 13	<u>Pour</u> : 12+1 proc	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille seize, le 22 mars, à 20 heures 30 mn, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la Présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC.

Date de la convocation : 15 mars 2016

**Etaient présents** : MM. les Conseillers Municipaux :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	<u>Absente</u>
BARTEAU Etienne	POUR	LEONARD Roger	<u>Absent</u>	PELLEVOISIN Joël	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MALLE MANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	POUR	MARENDA Yoann	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie-Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

**ABSENT(S) EXCUSE(S)**: Chantal MOUTIER, procuration donnée à M. Pierre PEYRAZAT

**ABSENT**: Jean-Gérard ABBES, Roger LEONARD

**SECRETARE DE SEANCE** : Bernard BAZINET

**2016-15 : Vote des taux d'imposition pour 2016**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'afin de pouvoir préparer le budget primitif du budget principal de l'année 2016, il est nécessaire de voter les taux d'impositions des trois taxes directes locales pour 2016.

Il propose, une hausse de 1,01 % d'augmentation de la Taxe d'Habitation, de la Taxe du Foncier Bâti et de la Taxe du Foncier Non Bâti pour l'année 2016

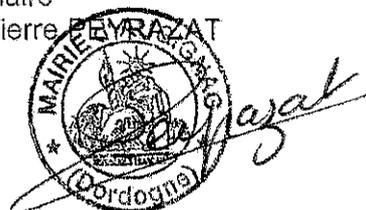
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'augmenter le taux de 1,01 % de la Taxe d'Habitation, de la Taxe du Foncier Bâti et de la Taxe du Foncier Non bâti pour l'année 2016 comme indiqué dans le tableau ci-après :

<u>taxes</u>	<u>Taux 2014</u>	<u>Taux 2015</u>	<u>Taux 2016</u>
Foncier bâti	10,62 %	10,72 %	10,83 %
Foncier non bâti	72,38 %	72,38 %	73,10 %
Taxe habitation	8,55 %	8,63 %	8,72 %

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Pierre PEYRAZAT



Pour copie conforme en Mairie, le 23 mars 2016  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la Sous-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 29 mars 2016

Page 1 sur 1

AR PREFECTURE

024-212400162-20160322-2016\_BP\_PRINCIP-BF  
Reçu le 25/03/2016